



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lyon, le 8 septembre 2020.

A l'attention de tous les parents des élèves de
CAP et Baccalauréat Professionnel,

Lycée professionnel
Camille Claudel

académie
Lyon
éducation
nationale

Objet : 2^{ème} campagne de bourse 2020/2021 destinée aux élèves de Cap et Baccalauréat Professionnel du lycée Camille Claudel.

Madame, Monsieur,

Sont concernés par la 2^{ème} campagne de bourse du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020 :

- Les lycéens de seconde baccalauréat ou 1^{ère} année de Cap (**boursiers l'année dernière en 3^{ème} ainsi que les non boursiers**). Ils doivent obligatoirement faire une demande si elle n'a pas été faite lors de la campagne de mi-mai au 10/07/2020. Si la demande a été faite, soit les droits ouverts ou refusés ont été transmis soit une demande de pièce complémentaire a été formulée. Merci de ne pas refaire une demande.

- les lycéens de 1^{ère} et terminales baccalauréat et terminales Cap **non boursiers** n'ayant pas fait de demande lors de la première phase qui s'est déroulée de mi mai au 4 juillet 2020 (qu'ils aient été collégiens ou lycéens à ce moment).

- Les lycéens redoublants une deuxième année de CAP ou une classe de terminale du baccalauréat, non boursiers l'année précédente.

- Les lycéens poursuivant après leur diplôme une formation conduisant à une mention complémentaire au diplôme obtenu ou une formation complémentaire sur une année de niveau IV ou V.

- Les lycéens non boursiers en provenance d'un lycée agricole (pour les lycéens boursiers en 2019-2020, la seule transmission de la notification d'attribution du lycée agricole dans les délais impartis de la campagne complémentaire est suffisante).

- Les lycéens en provenance des collectivités d'outre-mer autres que les départements d'outre-mer et les élèves non boursiers arrivant de Mayotte.

- Les lycéens précédemment inscrits dans un établissement à l'étranger ou dans un établissement privé hors contrat.

- Les lycéens inscrits en FCIL (FCNF-FCIL) à la rentrée.

Rappel : les élèves ayant fait une demande lors de la 1^{ère} campagne entre mi mai et le 4 juillet 2020 sont exclus de cette campagne de bourse quelque soit le résultat de l'instruction.

Si vos revenus ne dépassent pas le barème ci-joint, vous pouvez déposer un dossier demande de bourse au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Votre enfant s'adressera au service intendance du lycée Camille Claudel auprès de Mme Kalaidji qui lui remettra un dossier à remplir.

Je vous remercie de faire parvenir votre dossier complété par vos soins avant le 30 septembre 2020 soit par courrier à l'adresse ci-dessous, soit en le déposant au service intendance :

Lycée Camille Claudel
Secrétariat d'intendance
15, rue de Cuire
69004. LYON

En cas de questions, vous pouvez contacter Mme Sivert (04.72.10.60.53) ou Mme Kalaidji (04.72.10.63.21) les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 16h00.

Bien cordialement,



du tertiaire commercial et administratif